

Les politiques publiques de la culture ne sont pas uniquement celles assurées par les organisations ayant une mission de service public ; ce sont également celles garantissant l'accès à tou-te-s et pour tou-te-s à la culture. Le secteur associatif est l'un des principaux piliers et défenseurs de la notion d'intérêt général et joue un rôle fondamental dans la construction et le maintien de l'équité territoriale en matière culturelle.

L'équité territoriale passe par la multiplicité et la diversité des expériences artistiques portées par les associations qui concrétisent et structurent, collectivement, un projet artistique et culturel, qu'il soit ponctuel ou conçu sur la durée. Les associations partagent une vision commune, des valeurs privilégiant l'humain et la diversité, qui s'expriment à travers l'engagement désintéressé de ses membres. Cette irrigation du territoire ne sera plus possible avec les baisses des aides publiques, avec le désengagement sur les initiatives de proximité et la tentation de concentration des moyens ! Accompagner et soutenir équitablement cette pluralité est au contraire une forme de reconnaissance qui est un véritable levier à l'engagement citoyen. Vouloir le faire disparaître, c'est détruire la diversité culturelle incarnée par des projets autonomes de citoyens, c'est refuser de reconnaître les droits culturels qui font partie des « droits indispensables à la dignité et au libre développement de la personnalité¹ ».

Pour le **soutien à la singularité de la création portée par les artistes**, telle est la condition au maintien d'une réelle démocratie culturelle que le secteur associatif défend et continuera de défendre. Cette singularité s'inscrit dans leurs choix artistiques, leurs relations avec les publics et leurs modes de gestion, privilégiant ainsi l'expérimentation, la proximité avec les publics et la recherche d'un équilibre budgétaire plutôt que la rentabilité et la course au quantitatif propres au secteur marchand mais qui sont également imposées au service public. « Ces choix ne sauraient être directement contraints, ni par les obligations de rentabilité immédiate propres au marché, ni par les mécanismes administratifs d'attribution propres aux politiques d'aides publiques. ²».

Soutenir la création artistique portée par le secteur associatif nécessite de stopper l'hémorragie causée par le désengagement de l'État et la baisse des aides des collectivités territoriales au secteur culturel (aides individuelles à la création et aides au fonctionnement pour les associations). La précarité de notre secteur nuit gravement à la création contemporaine, à la diversité culturelle et à la citoyenneté. Pour autant, **les politiques publiques de la culture résultent de choix et d'arbitrages**. Pourquoi sont-ce les artistes et les associations d'artistes qui sont les premiers et les plus fortement touchés par les baisses de financement et ce depuis 2008 ? Pourquoi sont-ce les rémunérations des artistes, en particulier dans le secteur des arts visuels, qui sont en priorité sacrifiées ? Les associations d'artistes et les artistes sont au cœur de l'écosystème de l'art, mais bien qu'ils soient parmi les plus légitimes à apporter leur expertise pour parler de création et de culture, ils sont le plus souvent éloignés des espaces et des temps de concertation. Il s'agit donc de faire reconnaître les droits des artistes mais également leurs compétences et leurs spécificités pour un débat national plus équilibré autour de la place de l'art et de la culture.

La situation que nous traversons n'est certes pas nouvelle mais elle touche l'ensemble des acteurs du secteur culturel. La **solidarité** ne peut pas être un mot vain et ne pourra contrer la généralisation de la précarité économique sans la reconnaissance de l'importance des artistes individuels et du secteur associatif dans l'accès à la citoyenneté, l'expression démocratique la plus élevée, l'égalité territoriale et la contribution économique de ce secteur d'activités.

1 Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948

2 « L'art est public » Manifeste de l'Ufisc sur la diversité culturelle